

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 4 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Laurent PELLERIN.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

Excusés : Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2021 Budget annexe 450 ZAE Broussilloux

Vu, les travaux de la commission des finances du 28 février 2022 et du 28 Mars 2022,

Vu, les travaux du bureau communautaire du 28 Mars 2022,

Après s'être fait présenter le compte administratif 2020,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Dominique BOUSQUET, Président quitte la salle
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE

 **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget considéré lequel peut se résumer comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultats reportés 2020	1 133,00 €			26 575,26 €		
	Dépenses	Recettes	Résultats exercice	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
Opérations de l'exercice 2021	215 047,77 €	215 047,77 €	0,00 €	234 690,83 €	212 799,35 €	-21 891,48 €
Totaux	216 180,77 €	215 047,77 €		261 266,09 €	212 799,35 €	
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	
Résultat de clôture 2021 par section	1 133,00 €			48 466,74 €		
Besoin de financement de la section d'investissement						48 466,74 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement						0,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement						0,00 €
Besoin de financement après RAR						48 466,74 €
Rappel résultat de fonctionnement						-1 133,00 €
Résultat de clôture avec restes à réaliser						-49 599,74 €

 **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

Restes à réaliser en dépenses d'investissement		0,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement		0,00 €

 **D'ARRETER** les résultats définitifs.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 08/04/2022

Le 1^{er} Vice-Président,
 Roland MOULINIER